

Landerneau
Landerneau 11 janvier 1828.



Monsieur

Conformément à votre lettre du 28 décembre dernier, je vous fais passer de nombre des instituteurs autorisés dans cette paroisse, avec le nombre d'élèves que chacun m'a déclaré.

1° Bernard Lestel qui a 26 élèves. je n'ai rien à dire sur ses Mœurs.
2° M^r Krien qui déclare avoir 60 élèves. On m'a assuré qu'il y avait quelques filles à son école, et je suis persuadé que votre intention n'est pas de l'autoriser à cela. Du reste je n'ai rien à dire sur ses Mœurs.

3° M^r Gloanec autorisé par M^r le Recteur de l'Académie de Rennes à tenir ici une école secondaire, et de votre part à y ajouter une école primaire. il a 32 élèves, et me parait de Bonnes Mœurs.

4° L'école d'enseignement Mutuel tenue par M^r Houvette Capitaine Retraité, Chevalier de la Légion d'honneur, qui a déclaré avoir 26 élèves. je n'ai rien à dire contre ses Mœurs.

5° M^r Gourion que M^r le principal du Collège de Léon avait désigné, comme voulant tenir une école secondaire; Ça été un erreur de sa part. de dit Gourion ne demandant votre autorisation pour une école primaire. il déclare qu'il a déjà 22 élèves, et vous supplie de l'y autoriser. je le crois d'assez Bonnes Mœurs.

6° M^r Allain pierre, né à Brest, qui étoit du tirage de 1825. mais il n'est

n'avoir pas été obligé de se servir de son numéro pour s'exempter de Marcher. Le
nombre des Conscrits ayant été complet avant qu'on fut arrivé à lui il a déclaré il m'a
déclaré que son intention étoit d'aller s'établir à Daoulas. d'après mes Connoissances, il est peu
propre à tenir une Ecole, négligeant des pratiques extérieures de la Religion.

On a le projet d'établir en cette paroisse un Collège Communal. trois députés des
principaux souscripteurs sont venus m'en informer, comme chargé de la surveillance des
écoles. j'ai répondu qu'il ne Manquoit pas de Collèges dans le diocèse, qu'il y avoit à quimper
à st. paul et à pont Croix. que je ne pouvois pas l'empêcher, mais que je n'étois pas de
leur avis. ils se sont retirés très mécontents de Ma Réponse. leur dessein avoué est de
faire présider à ce Collège un M. La Combe qui tient une ~~Ecole~~ Ecole à Brest.
je ne puis en dire ni bien ni Mal, ne le connoissant pas du tout. Ce que je crains,
C'est qu'on n'établisse ici une Ecole d'ibérale. j'ai cru devoir vous donner avis de ce
projet. Vous ordonner dans votre Sagesse ce que vous jugerez utile et nécessaire à votre
diocèse. quant à moi qui suis plus qu'octogénaire, je n'espère pas voir d'accomplissement
de ce projet.

j'ai l'honneur d'être d'un profond respect

Monsieur

Votre très humble
et très obéissant serviteur
G. de sur Curo de dardeneau